BURKINA FASO
FRONT POPULAIRE

Zatu n°AN VII 0026/FP/PRES portant autorisation d'adhésion à la Convention Internationale sur le système Harmonisé de désignation et de Codification des marchandises, conclue à Bruxelles le 14 juin 1983.

Le Président du Front Populaire,

VU la Proclamation du 4 août 1983 ;

VU la Proclamation du 15 octobre 1987 ;

VU la Zatu n°AN V 0001/FP du 15 octobre 1987, portant création du Front Populaire ;

VU le Kiti n°AN VII0022/FP/PRES du 21 septembre 1989, portant remaniement du Gouvernement Révolutionnaire du Burkina Faso ;

P R O C L A M E

Article 1er. - Est autorisée l'adhésion du Burkina Faso à la Convention Internationale sur le Système Harmonisé de Désignation et de Codification des Marchandises; conclue à Bruxelles le 14 juin 1983.

Article 2. - La présente Zatu sera exécutée comme expression de la volonté populaire.

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

OUAGADOUGOU, le 12 FEVRIER 1990

BURKINA FASO — FRONT POPULAIRE — LE PRESIDENT

Capitaine Blaise COMPAORE

